

## TERMES DE REFERENCE

**Output 3.1: Les cadres politiques, stratégiques et programmatiques de la décentralisation, de territorialisation de politiques publiques sectorielles, du développement et de gouvernance territoriale sont élaborés, adoptés et mis en œuvre**

Indicateur 3.1. (CPD) Indicateur 3.1.1. Disponibilité du Plan National de Décentralisation Emergente Base line : 0 Cible (2022) : 1

Indicateur 3.1.2. Nombre de ministères clés capables d'aligner leurs politiques sectorielles aux orientations de la LPDE et le PNDE Base (2021) : 0 Cible : 5

Activité 3.1.3: Appuyer le Comité Technique Interministériel en charge de la territorialisation des politiques publiques pour lui permettre de concevoir, proposer et réaliser les travaux techniques relatifs aux réformes et développer des dispositifs et mettre en place des procédures d'opérationnalisation des orientations

### I. Information sur la position

**Intitulé du Poste** : 1 Consultant national expert en appui sectoriel pour le Comité technique interministériel et au MID dans le processus de finalisation PNDE

**Nombre de postes** : 1

**Niveau du (des) Poste (s) (Local ou International)** : local

Nature de la consultation (Support/ Substance) : Support

Type de contrat et Grade :

Type d'affectation (Home based ou sur site) : sur site

Lieu d'affectation : Antananarivo

Durée de la mission : 40 jours

Date estimative de démarrage de la mission : Novembre 2022

### II. Contexte et Objectif

L'adoption de la nouvelle loi portant validation de la Lettre de Politique de Décentralisation Emergente en 2021 marque un changement de paradigme dans la mise en œuvre de la Décentralisation. La LPDE ambitionne qu'en 2030 la décentralisation est effective à Madagascar (i) à travers des CTD autonomes et responsables du développement de territoires viables, (ii) dans le cadre d'une gouvernance publique fondée sur la territorialisation des politiques afin (iii) d'assurer l'émergence socioéconomique durable de la nation et de chacun de ses territoires. Dans cette optique, la Décentralisation devient alors le levier pour l'émergence de Madagascar qui passe obligatoirement par l'émergence de ses territoires.

L'opérationnalisation de la LPDE se fera à travers la mise en œuvre d'un Plan National de Décentralisation Emergente (PNDE), qui présentera :

- Les objectifs chiffrés à atteindre pour chaque axe avec les échéances ;
- Les activités à mettre en œuvre et les responsabilités afférentes ;
- Les ressources humaines et financières affectées à la mise en œuvre du programme ;
- Le mode de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme ;
- Les indicateurs de réalisation du programme.

La démarche d'élaboration du PNDE, comprendra deux niveaux complémentaires et itératifs : le niveau national et le niveau territorial.

- Pour le niveau national : il s'agit de tous les travaux à mener au niveau des dispositifs de pilotage du processus à savoir le comité de pilotage sur le plan politique et le comité technique interministériel (CTI) sur le plan technique, ainsi que leurs déclinaisons au niveau de chaque ministère.
- Pour le niveau territorial : il s'agit de tous les travaux à mener au niveau des comités techniques régionaux

(CTR), constitués des représentations des STD et des CTD, ainsi que les consultations régionales.

A cette étape, un processus d'identification des actions à mettre en œuvre dans le cadre du PNDE au niveau de 30 ministères qui composent le CTI, et les 23 régions a été conduit avec une synthèse effectuée par des consultants. Une pré validation de cette synthèse a été faite au niveau du CTI avant l'étape de consultations au niveau des 23 régions pour le recueil des données complémentaires.

La première réunion du comité de pilotage stratégique de la réforme a permis de recueillir les premières orientations du gouvernement sur la base du document de synthèse des actions prédéfinies pour le PNDE, essentiellement il s'agit : (i) d'inscrire dans le cadre du "PNDE des actions concrètes et réalisables (ii) bien établir un séquençage des actions à l'horizon 2030 et inscrire un plan de mise en œuvre clairs relatifs aux actions urgentes à mettre en œuvre pour 2023 (iii) clarifier dans le plan un système de suivi évaluation permettant un pilotage efficace de la réforme. Le comité de pilotage a également statué sur une nouvelle feuille de route jointe aux présents TDRs

Les éléments qui composeront le PNDE seront le résultat de ces séries de consultations, qui seront par la suite finaliser à travers des séances de travail conduites par la CTI et proposé en comité de pilotage avant son introduction dans le processus de validation au niveau national (ateliers nationaux de validation, et conseil des ministres)

Afin de garantir la mise en œuvre des actions urgentes inscrites pour 2023, il est essentiel de les inscrire dans la LFI 2023.

En vue d'apporter un appui au processus aux côtés des autres partenaires, le PNUD à travers l'AIED, en soutien au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, entend mettre à disposition du CTI, **une expertise appui sectoriel** pour appuyer la mise en œuvre de cette phase finale du processus d'élaboration du PNDE dont les fonctions sont précisées dans les présents TDRS.

### III. Fonctions et responsabilités

**Fonction globale :** En collaboration avec les experts en finances publiques et décentralisation, le Consultant National apportera l'assistance technique au MID et au Comité Technique Interministériel pour la conduite du processus et pour la formulation qualitative du PNDE, surtout dans les facilitations des travaux à mener au niveau des ministères sectoriels pour la définition de leurs engagements à transcrire dans le PNDE

Le consultant aura pour responsabilité de :

- de faciliter les séances de travail au niveau du CTI, des ministères sectoriels, qui intégrera éventuellement les autres acteurs tels que les représentants des CTD, la société civile, les PTF; qui consistent à définir les éléments composant le PNDE
- Apporter un appui méthodologique pour l'assurance qualité du processus, l'appropriation et la prise de leadership par le CTI;
- Contribuer à la formulation de la version finale du PNDE en partenariat avec toutes les parties prenantes
- Participer aux travaux de pré validation et de validation finale du PNDE

A titre indicatif les étapes de la prestation se présentent comme suit, ils pourraient être revus en fonction des conjonctures institutionnelles et de la considération toutes autres conditions pour assurer la qualité du PNDE

#### **Préalable : séance de travail avec le MID et le PNUD sur la préparation de la conduite de la mission**

#### **Étape 1 : Appui technique au Comité Technique interministériel dans la formulation du PNDE**

- Assister le CTI et en particulier les ministères sectoriels à la formulation de leurs engagements par rapport aux actions définies pour chaque axe stratégique au cours des processus de consultations régionales et nationales
- Assister le CTI dans (i) le phasage et la planification des actions, suivant les engagements formulés au niveau

des ministères sectoriel et (ii) à la formulation de tous les éléments composants le PNDE à savoir : les objectifs chiffrés par action, les ressources nécessaires ainsi que le montage institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi des actions, un cadre de suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan avec des indicateurs objectivement vérifiable par résultats escomptés, ainsi qu'un plan de mise en œuvre précis pour les actions urgentes et courts termes,

- S'assurer que les démarches soient participatives et inclusive en intégrant tous les acteurs tels que les OSC, les PTF, les représentants des collectivités ...

### Étape 3 : Appui au processus de validation du PNDE

- Appuyer le CTI et le MID à la présentation d'un premier draft du PNDE au comité de pilotage
- Appuyer le CTI et le MID au processus de validation à travers les séries d'ateliers au niveau national
- Appuyer le CTI et le MID au processus de validation du PNDE au niveau du conseil des ministres
- Participer à restitution finale ou à la présentation du PNDE

## IV- Livrables et critères de qualité des livrables

| Livrables   | Critères de qualité   | Chronogramme |
|---|---|--------------|
| Note de démarrage incluant la démarche détaillée de la conduite de la mission | Clarté, faisabilité et intégration des résultats de la séance de travail de préparation de la mission         | J+5          |
| 1 <sup>er</sup> draft du PNDE validé au niveau du CTI                         | Complétude des éléments du PNDE selon les critères d'évaluation internationale d'un plan national stratégique | J+30         |
| Le document final du PNDE   | Validation du PNDE par le conseil des ministres   | J+40         |

## V- Méthodologie

Le consultant travaillera sous la supervision méthodologique du MID et du PNUD. Une rencontre de cadrage méthodologique aura lieu dès le démarrage de la mission pour s'accorder sur l'approche méthodologique et le format des livrables.

Outre les éléments de méthodologie décrits dans la partie III. Fonctions et Responsabilités, le Consultant adoptera une approche de facilitation et d'appui-conseil qui permette au CTI et Comité de pilotage une prise de responsabilité et le leadership du processus en vue de la durabilité.

Il collaborera avec les différentes expertises à mobiliser par le PNUD, le MID, les PTF sur les études sectorielles ou d'étapes de pilotage du processus de la réforme.

## VI. Période de consultance et Chronogramme de la Mission

La mission devra démarrer en novembre 2022 et les derniers livrables rendus au plus tard au cours de la deuxième quinzaine de décembre 2022.

## VII. Profil des Consultants - Compétences fonctionnelles

- Maîtrise des enjeux de la décentralisation, et son implication dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques
- Aptitudes à dialoguer avec les responsables des ministères sectoriels, les acteurs à la base et les responsables des CTD et STD ;
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse
- Excellente capacité rédactionnelle de document stratégique
- Capacité à favoriser ou faciliter des concertations multi-acteurs
- Aptitudes à respecter les délais

## VIII. Profil des Consultants - Qualifications requises

|             |   |
|-------------|---|
| Education : | - BAC + 5 en sciences économiques, sciences sociales ou humaines ou équivalente |
|-------------|---|

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Expériences :                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 3 expériences réussies en mission d'appui relatives à l'implication de la décentralisation dans la mise en œuvre des politiques sectorielles, et/ou la mise en œuvre des objectifs de développement durable</li> <li>- Au moins trois expériences nationales en matière de formulation de documents de politique stratégiques en lien avec la décentralisation, le transfert des compétences et ressources, la territorialisation des politiques publiques ;</li> <li>- Au moins deux expériences en matière de facilitation de concertations pour l'élaboration de politiques publiques impliquant les ministères sectoriels</li> </ul> |
| Langues requises :                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Français</li> <li>- Malagasy</li> </ul>   |
| <b>IX. Les critères d'évaluation</b> |  |

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

| <b>Critères d'évaluation</b>   | <b>Points</b> |
|--|---------------|
| <b>ELIGIBILITE</b>   |               |
| BAC + 5 en sciences économiques, sciences sociales ou humaines ou équivalente  |               |
| Expériences en appui sectoriel dans le domaine de la décentralisation dans la mise en œuvre des politiques sectorielles, et/ou la mise en œuvre des objectifs de développement durable   |               |
| <b>EVALUATION TECHNIQUE</b>  |               |
| <b>Méthodologie</b><br>Adéquation de la méthodologie proposée par rapport aux TDRs (compréhension des TDRs, description détaillée des différentes composantes ; Approche pour la conduite de la prestation (concept technique) ; Méthodologie de la mise en œuvre et activités proposées ; ) | 50            |
| Au moins 2 expériences réussies en mission d'appui relatives à l'implication de la décentralisation dans la mise en œuvre des politiques sectorielles, et/ou la mise en œuvre des objectifs de développement durable   | 20            |
| Au moins 2 expériences nationales en matière de formulation de documents stratégiques en lien avec la décentralisation, le transfert des compétences et ressources, la territorialisation des politiques publiques ;   | 20            |
| Au moins deux expériences en matière de facilitation et de rédaction de synthèses de concertations pour l'élaboration de politiques publiques impliquant les ministères sectoriels   | 10            |
| <b>Total note technique</b>  | <b>100</b>    |

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le marché ou le contrat sera attribué au Consultant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%).

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : Note financière A = [(Offre financière la moins disante) / Offre financière de A] x 30

## X. Jalons de paiement

| Livrables   | Délai         | %    |
|---|---------------|------|
| 1 <sup>ère</sup> Tranche: Rapport de démarrage                  | Novembre 2022 | 20   |
| 3 <sup>ème</sup> Tranche : Premier draft du PNDE                | Novembre 2022 | 50   |
| 4 <sup>ème</sup> Tranche : PNDE validé en conseil des ministres | Décembre 2022 | 30   |
|   | TOTAL         | 100% |

Toute personne intéressée par la présente publication est priée d'envoyer ses propositions (technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail [offres.mg@undp.org](mailto:offres.mg@undp.org) avec mention de la référence « 634/IC/AIED/2022 » et l'intitulé du dossier. Les propositions devront être reçues au plus tard le 28 octobre 2022 au plus tard à 12h, heures locales Madagascar.

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courriel à l'adresse [procurement.team.mg@undp.org](mailto:procurement.team.mg@undp.org) avec mention de la référence indiquée ci-dessus.

**NB** : Les candidatures féminines sont fortement encouragées